




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-457**

Séance publique du

13 décembre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1228854-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2022
Date de réception : jeudi 15 décembre 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ Ville d'Aix-en-Provence Maire, Université et Citoyenneté

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
ŒUVRANT DANS LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE DES ENFANTS - ANNÉE 2022 -
SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Elisabeth HUARD, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Marc PENA, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Education Enfance Petite
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE DES ENFANTS - ANNÉE 2022 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La réussite scolaire et éducative des enfants est une priorité pour la Ville et un enjeu du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) de la Ville d'Aix-en-Provence.

Dans ce cadre, plusieurs associations Aixoises, dont les centres sociaux, mettent en place des actions ciblées, en partenariat avec les familles, les établissements scolaires et l'Éducation Nationale.

Il est proposé, pour l'année scolaire 2022-2023, de développer et soutenir ces actions qui se déclinent sous plusieurs formes :

1/ L'aide aux devoirs :

Le décrochage scolaire n'est pas un phénomène uniforme et homogène. Les actions proposées doivent s'adapter aux besoins de l'enfant afin qu'il trouve un accompagnement, de l'écoute et des outils qui l'aideront à construire sa réussite, son épanouissement et son bien être personnel.

Ces activités sont essentiellement mises en œuvre par des bénévoles qualifiés et compétents (Bac+2 minimum).

L'aide aux devoirs vise à répondre à une demande forte des parents et est complétée par des apports méthodologiques, des actions culturelles et des ateliers de jeux réflexifs.

Elles sont proposées par :

- les centres sociaux et structures de proximité.

Le financement pour 2022 a déjà été déterminé dans le cadre de la convention globale des centres sociaux adoptée par délibération n° DL.2022 -34 du Conseil Municipal du 10 février 2022.

- l'association « Secours Catholique », dont l'objet est d'agir auprès des plus fragiles, a pour mission : l'alphabétisation et l'accompagnement scolaire. Un bénévole intervient soit à domicile, soit en groupe, il permet à l'enfant de (re)prendre confiance en lui par le biais du jeu, de sorties et de rencontres.

- l'« Association de Solidarité avec Tous les Immigrés » (ASTI) dont l'objet est d'aider les familles, les jeunes et les personnes isolées, de favoriser les relations interculturelles et de lutter contre les préjugés et le racisme. Elle propose de l'aide aux devoirs 4 jours par semaine, de 16h30 à 18h30, mais aussi des ateliers artistiques et des sorties culturelles.

2 / La réussite éducative :

Le 1^{er} facteur favorisant la réussite éducative est la pleine adhésion des familles : Il est important que les familles se mobilisent pour accompagner leurs enfants dans ce projet.

Deux dispositifs sont portés et soutenus par la Ville :

- Les actions « Coup de pouce », dispositif de remédiation scolaire porté par l'association du même nom en relation étroite avec l'Éducation Nationale.

Dès les premières semaines de la rentrée scolaire, les enseignants repèrent des enfants qui montrent des fragilités dans les apprentissages de la lecture, de l'écriture et des mathématiques au sein des classes de grandes sections de maternelles, des CP et CE1.

En lien avec la Direction Éducation Enfance -Petite Enfance, des ateliers sont proposés aux familles et organisés dans les écoles, 2 ou 3 soirs par semaine, après la classe, par petits groupes.

Ces ateliers sont animés par des intervenants, enseignants ou étudiants de Bac +3 minimum, recrutés par la Ville et formés à une pédagogie spécifique.

- Un accompagnement individualisé par l'« Association de la Fondation Étudiante pour la Ville » (AFEV) dont l'objet est un programme d'accompagnement et d'apprentissage mutuel entre un étudiant bénévole et un enfant/jeune en difficulté dans son parcours éducatif. Chaque semaine, le bénévole consacre 2h de son temps pour accompagner l'enfant ou l'adolescent dans son parcours pour lui redonner confiance et envie d'apprendre.

3/Soutien à la scolarité, à la découverte du monde et au bien-être des enfants :

Tout d'abord, chaque année, des enseignants et directeurs d'écoles proposent des projets pour leurs élèves : départs en séjours découvertes (séjours libres, sorties de classes), créations de bibliothèques, projets artistiques culturels, abonnements annuels à des ouvrages pédagogiques ou ludiques.

Ces projets sont généralement mis en œuvre par des coopératives scolaires. Les aides sont accordées sous forme de subventions aux coopératives scolaires des écoles qui en font la demande.

Ensuite, les classes d'environnement à destination des écoles de la Ville d'Aix-en-Provence sont gérées par la section d'Aix de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP 13), assistée, dans cette tâche, par un comité consultatif composé de représentants de l'Éducation Nationale, de la Municipalité et des associations de parents d'élèves. L'objet est de favoriser les départs en classe transplantées d'hiver, de printemps et d'automne pour les familles les plus démunies.

Enfin, plusieurs associations participent au bien-être des élèves :

- L'association « Amicale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône » (Amicale des DDEN 13) dont l'objet est de poursuivre l'éducation de la laïcité par l'art qui est développé dans les écoles maternelles et élémentaires avec les enseignants.

-L'association des « Parents d'Élèves de l'Enseignement Public » (P.E.E.P) dont l'objet est d'étudier toute question qui concerne l'intérêt des élèves de l'enseignement public du point de vue moral, intellectuel et matériel.

Au vu de tous ces éléments, il vous est proposé d'attribuer, pour l'année scolaire 2022-2023 et donc au titre de l'exercice 2022, des subventions aux associations qui œuvrent dans le secteur de l'accompagnement scolaire et de répondre favorablement aux projets qui ont été déposés par les établissements scolaires, tel que précisé dans les tableaux présentés ci-après.

Ces propositions ont été validées le 27 septembre 2022.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution de participations financières aux coopératives scolaires des écoles répertoriées dans le tableau en annexe,

- **ATTRIBUER** les subventions présentées dans le tableau en annexe,

- **DIRE** que la dépense totale, soit **41 206,25 €** (quarante et un mille deux-cent- six euros et vingt-cinq centimes) sera répartie de la manière suivante :

- **20 000 €** (vingt-mille euros) seront imputés au budget de la Ville – exercice 2022 sur la ligne budgétaire N°1341 (423–6574--924) qui présente les disponibilités suffisantes,

- **2 800 €** (deux-mille-huit-cent euros) seront imputés au budget de la Ville – exercice 2022 sur la ligne budgétaire N°**1546 (213-6574-922)** qui présente les disponibilités suffisantes,

- **18 000 €** (dix-huit-mille euros) seront imputés au budget de la Ville – exercice 2022 sur la ligne budgétaire N° **5378 (20-6574-922)** qui présente les disponibilités suffisantes,

- **406,25 €** (quatre-cent-six euros et vingt-cinq centimes) seront imputés sur la ligne budgétaire N°**1546 (213-6574-922)** qui présente les disponibilités suffisantes.

- **APPROUVER** la convention ci-après,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Éducation Petite- Enfance, Enfance et aux Accueils de Loisirs sans Hébergements, à signer la convention.

DL.2022-457 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE DES ENFANTS - ANNÉE 2022 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION-

Présents et représentés : 51
Présents : 30
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 51
Pour : 51
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

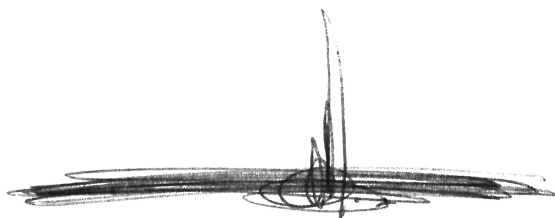
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00